

Projet de cogénération à la biomasse Centrale de Chambière • UEM METZ

FICHE PRATIQUE

Biomasse : définition

Dans le domaine de l'énergie, le terme de biomasse regroupe l'ensemble des **matières organiques** pouvant devenir des sources d'énergie.

Objectif : répondre aux besoins d'énergie en s'inscrivant dans une démarche de développement durable

UEM s'est lancée dans un processus d'études de modernisation de la centrale de Chambière afin de faire face aux nouveaux besoins de production pour son réseau de **chauffage urbain**. Après avoir envisagé de nombreuses solutions, le choix final s'est porté sur la mise en place d'une centrale utilisant la biomasse.

Ce projet représente un investissement de 50 millions d'euros et s'inscrit parfaitement dans le cadre du **Grenelle de l'environnement**. Il permettra l'extension du réseau de chauffage urbain de Metz, lequel deviendra l'un des plus importants réseaux en France avec une **part d'énergies renouvelables de 60 %** (bois et ordures ménagères). Actuellement, le réseau d'UEM s'étend sur près de 77 Km (56 Km pour Metz-Cité et 20,8 Km pour Metz-Est) et alimente l'équivalent de plus de **33 000 logements**.

Composée d'une chaudière d'une puissance thermique de 45 MW produisant de la vapeur à partir de plaquettes de bois et d'un turboalternateur d'une puissance de 9,5 MWe, la centrale biomasse produira de **l'électricité** à hauteur de 44 millions de kWh par an, soit la **consommation de 10 000 ménages**, avant de recéder la vapeur résiduelle au réseau de chauffage urbain. Une nouvelle chaudière d'appoint alimentée au gaz naturel répondra aux pics de demande.

Les points-clés du projet

• Une énergie issue du bois

L'énergie produite par la centrale biomasse sera issue du bois, un combustible produit localement, renouvelable et présentant un bilan neutre pour l'environnement.

Les 100 000 tonnes de plaquettes nécessaires au fonctionnement de la centrale se répartissent ainsi :

- 68 % de plaquettes forestières majoritairement issues de l'exploitation forestière dans un rayon de 100 km maximum.
- 20 % de bois de récupération propre issus des centres de tri de déchets.
- 12 % d'écorces et de résidus de scieries.

La filière d'approvisionnement est constituée en collaboration avec l'Office National des Forêts, la Coopérative forestière Forêts et Bois de l'Est pour les forêts privées ainsi qu'avec des opérateurs locaux dans les domaines forestiers et de l'environnement.

• Des actions positives sur l'environnement et l'économie locale

Le projet de centrale à biomasse, couplé à la volonté d'UEM de développer de façon conséquente son réseau de chaleur, s'inscrit dans le cadre de la **lutte contre l'effet de serre**, de la **promotion des énergies renouvelables** et de la **maîtrise de l'énergie**.

Il permet de remplacer la consommation actuelle de plus de 23 000 tonnes de charbon par an et de présenter un **bilan carbone neutre pour l'environnement**.

Enfin, on relèvera l'impact direct sur la **création ou le maintien d'emplois locaux**. En effet, ce ne sont pas moins de 57 emplois maintenus ou créés dans la filière bois et 80 liés à la construction de la nouvelle centrale.

Localisation des installations

Le site, déjà existant, est celui de l'actuelle centrale de Chambière. Il s'étend sur environ 2,2 hectares, sur des parcelles appartenant à UEM. Le projet a nécessité une extension à l'ouest du site, sur une partie de la parcelle voisine qui appartenait au Ministère de la Défense et dont UEM a fait l'acquisition.

Vue d'ensemble depuis la caserne Séré de Rivières



Planning prévisionnel

- Printemps 2011 démarrage des travaux sur site
- Automne 2012 date prévisionnelle de mise en service

En savoir +

Rendez-vous sur notre site internet : www.uem-metz.fr - rubrique "découvrir UEM" puis "Outils de production" - "La biomasse"

Pour toute correspondance :

Division Communication - UEM - 2, Place du Pontiffroy - BP 20129 - 57014 Metz Cedex 01

Mél. division-communication@uem-metz.fr

